

# CADRE ANALYTIQUE DE LA PROTECTION (CAP)

## Introduction



Ce cadre analytique est rendu possible par le soutien généreux du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu est la responsabilité du projet IRC-DRC, en collaboration avec le groupe de travail sur l'information et l'analyse pour le Global Protection Cluster, et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

# Remerciements

L'International Rescue Committee (IRC), le Danish Refugee Council (DRC) et le Global Protection Cluster (GPC) tiennent à remercier tous ceux qui ont contribué au cadre analytique de la protection.

**Équipe de développement et de rédaction du cadre analytique de la protection :** Francesco Michele (Consultant principal, Projet IRC-DRC), Brennan Webert (RDC), Katie Grant (IRC), Jude Sweeney (GPC IAWG).

**Groupe consultatif stratégique du projet, groupe de recherche-action et évaluateurs pairs :** William Chemaly (GPC), Sofia Khetib Grundy (GPC), Jessica Lenz, Jenny McAvoy, and Lea Krivchenia (InterAction), Kathrine Starup (DRC), Rebecca Gang and Alice Hawkes (IRC), Boris Aristin Gonzalez and Ivan Cardona (GPC), Pilar Gimeno Sarciada, Caroline Baudot, and Valentine Honore (CICR), Erik Kastlander and Fawad Hussain Syed (OCHA), Rachel Hastie (Oxfam), Sam Cheung (HCR), Kim Roberson (HCR), Daunia Pavone (Consultante), Patrice Chataigner (Consultant), Dina Abou Samra (GPC OCHA), Kelly Ryan, Clarissa Dudenhoeffer, Rachelle Cloutier (HCR), Ellie Kemp (Traducteurs sans frontières), Valerie Svoboda (GPC HCR), George Readings, Bradford Adams, Andrew Meaux, Pauline Thivillier, Emily David, Emily Krehm, Dora Abdelghani (IRC), Verity McGivern (HelpAge International), Perrine Benoist (Humanité & Inclusion), Benedetta Cordaro and Julián Ibarguen Onsurbe (OIM), Yannick Creoff (National Protection Cluster Iraq), Tiziana Clerico (Protection Sector Libya), Connie Pederson (Protection Cluster Palestine), Saadia Aleem (South Sudan Protection Cluster), Elizabeth Atkinson and Stella Cotorcea (IRC Irak), Elena Bartolini, Kayla Pries, and Ilse van der Straeten (DRC Irak), Alon Margalit (Protection Sector Nigeria), Josephine Kiguru (IRC Nigeria), Dominique Reinecke (HCR Mali), Sven Schmitz-Leuffen and Emilia Wahlstrom (PNUE), Caroline Blay (GPC), Luis Enrique Eguren (Consultant), Veerle Triquet and Annelaure Duval (PAM), Murat Yücer (OCHA), Bruno Donat and Christelle LoupForest (Mine Action AoR), Michael Copland and Joyce Mutiso, (Child Protection AoR), Jennifer Chase, Rofan Khalaf, and Astrid Haaland (GBV AoR), Jim Robinson (Housing, Land and Property AoR), Emilia Wahlstrom (PNUE), Mara Stecazzini, Patrick Rooney, Emilya Cermak and Jan Hessbruegge (HCDH)

Merci aux agences et aux personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette boîte à outils : Projet d'évaluation des capacités (ACAPS) · RDC · Cellule d'opérations du cluster mondial de protection, domaines de responsabilité (AoR) et équipes de travail – Groupe de travail sur l'information et l'analyse, équipe de travail sur l'engagement en faveur des droits de l'homme, équipe de travail sur le droit et la politique · HelpAge International · Humanité et inclusion · InterAction · Comité international de la Croix-Rouge (CICR) · Bureau international des migrations (OIM) · IRC · Service conjoint de profilage des personnes déplacées (JIPS) · Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) · Oxfam GB · Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) · Initiative de gestion des informations sur la protection (PIM) · Initiative REACH · Traducteurs sans frontières · Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) · Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) · Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA) APMB, NARAS · We World · Programme alimentaire mondial (PAM) · Icônes faites par Pixel perfect, monkick, phatplus, becris, freepick de [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com) · Rédaction par Kate Murphy · Conception graphique par Blake Roberts

Pour des commentaires ou des suggestions pour l'amélioration de cette publication, veuillez contacter le Groupe de travail sur l'information et l'analyse du Global Protection Cluster via les contacts répertoriés sur le site Web du GPC.

Ce cadre analytique est rendu possible par le soutien généreux du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

# Table des matières

Remerciements	1
Table des matières	2
Tableau des chiffres	2
Une approche structurée de l'analyse du risque en matière de protection	3
Le champ d'application du CAP	3
Le but du CAP	3
Orienter les politiques et les initiatives	4
Définitions convenues, basées sur les travaux existants	6
Cadre théorique du CAP	7
Concepts et structure du CAP	7
Comment utiliser le cadre analytique de la protection	9
Principes de base du CAP	9
Qui fait l'analyse ?	10
Quand et à quelle fréquence faire l'analyse ?	10
Le flux de travail du CAP	11

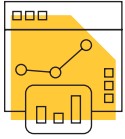
## Tableau des chiffres

Figure 1 : Conclusions analytiques du CAP	4
Figure 2 : Six principes qui sous-tendent le processus d'analyse de la protection	5
Figure 3 : Définitions conceptuelles du CAP	6
Figure 4 : Équation du risque en matière de protection (adapté d'InterAction)	7
Figure 5 : Les cinq composantes principales du CAP	7
Figure 6 : Concepts et structure du CAP	8
Figure 7 : Les quatre piliers du CAP	9
Figure 8 : Rôles dans l'analyse de la protection	dix
Figure 9 : Quatre étapes dans le flux de travail du CAP	11
Figure 10 : Questions d'orientation sur le flux de travail du CAP	11

# Une approche structurée de l'analyse du risque en matière de protection

## Le champ d'application du CAP

Le **cadre analytique de la protection (CAP)** guide une analyse de la protection robuste et spécifique au contexte.<sup>i</sup> Le CAP aide toute personne entreprenant une analyse de protection à répondre aux questions suivantes :



Quelles informations sont nécessaires pour entreprendre une analyse de la protection ?



Comment les données et les informations doivent-elles être organisées et structurées pour appuyer une analyse approfondie et intégrée ?

Le CAP guide une analyse de la protection approfondie et continue de l'environnement de crise. Il éclaire la prise de décision pour les stratégies multisectorielles et multidisciplinaires qui réduisent et préviennent les risques en matière de protection susceptibles de porter atteinte au droit international humanitaire et les lois humanitaires et relatives aux réfugiés. Il convient à une utilisation dans tous les contextes humanitaires, y compris avec les déplacés internes, les rapatriés, les réfugiés et les situations mixtes.

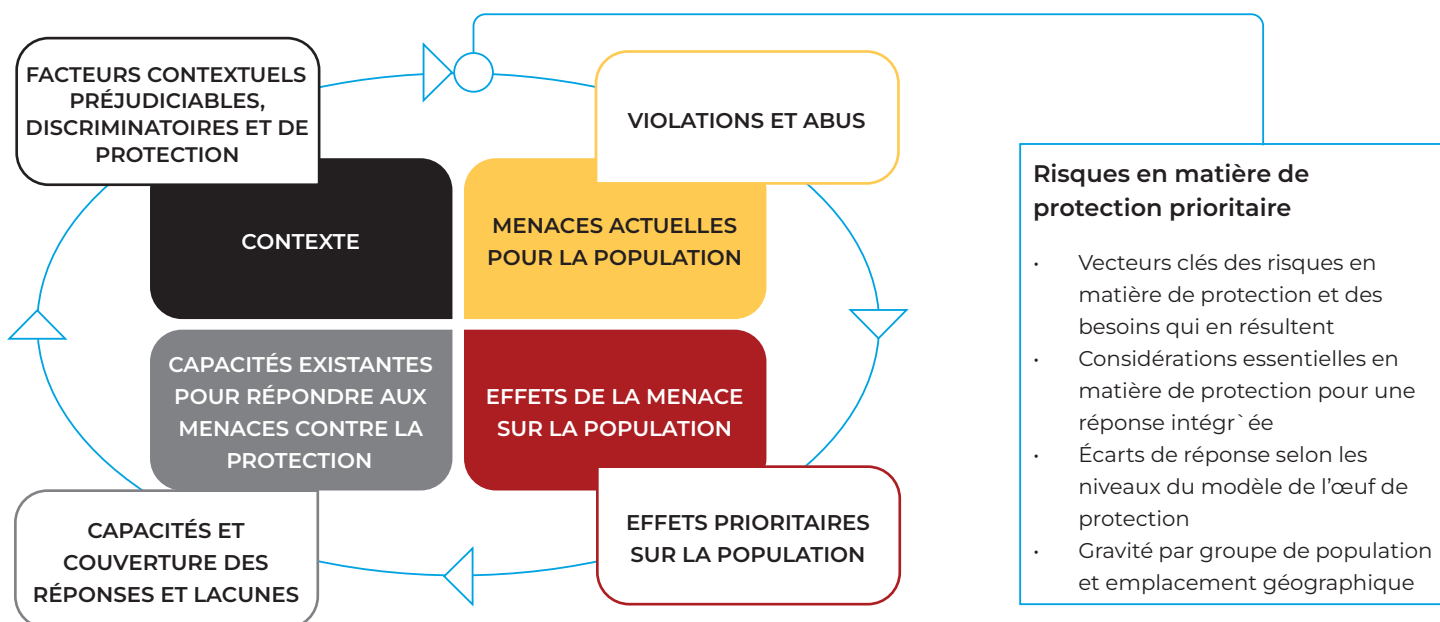
## Le but du CAP

Les conclusions analytiques doivent guider l'élaboration de stratégies de réduction des risques en matière de protection. Utilisez le CAP au début et pendant la crise pour assurer une analyse et une adaptation continues des interventions.

Il guide l'analyse de la situation spécifique à la protection et l'organisation des données et des informations pour fournir une « *base de données probantes pour la programmation, le plaidoyer et le dialogue dans le but d'influencer les comportements et les politiques en faveur d'un environnement de protection plus favorable* ». <sup>ii</sup>

Le CAP a été lancé par le projet d'analyse de la protection IRC-RDC financé par l'USAID BHA pour contribuer aux efforts collectifs d'amélioration et de rationalisation de l'analyse de la protection. Il a été développé avec et avec le plein appui du **Groupe de travail sur l'information et l'analyse** du **Global Protection Cluster**. Il a été approuvé par le Global Protection Cluster.

Figure 1 : Conclusions analytiques du CAP



Le CAP vous aidera à identifier les principaux risques en matière de protection à surveiller au fil du temps. Pour identifier les risques en matière de protection, le CAP vous oblige à prendre en compte quatre grands domaines (figure 1) :

- Facteurs actuels qui affectent le contexte de la protection, à la fois positivement et négativement.
- Violations et abus dans tous les emplacements géographiques et groupes de population.<sup>iii</sup>
- Les effets prioritaires sur la population (affectant la dignité, la sécurité et le bien-être de la population) résultant de violations et d'abus spécifiques pour chaque groupe de population et lieu géographique concerné.
- Combinaison actuelle de capacités individuelles, de mécanismes locaux, de capacités institutionnelles nationales et de capacités de réponse humanitaire pour lutter contre les violations et les abus.

L'analyse peut éclairer une théorie du changement spécifique au contexte qui articule à son tour les stratégies et les actions prioritaires pour atteindre les résultats de protection souhaités. Le processus d'analyse devrait sous-tendre toutes les actions visant à atteindre ces résultats, « y compris les divers secteurs et disciplines qu'il peut être nécessaire de mobiliser pour contribuer au résultat souhaité, et pour identifier les rôles des différents acteurs ».<sup>iv</sup>

Les acteurs de la protection doivent utiliser l'analyse pour travailler avec les acteurs non liés à la protection afin de suggérer et d'identifier conjointement des « voies et étapes pour traiter des facteurs de risque spécifiques et atteindre le résultat souhaité de réduction du risque. ... Les acteurs de la protection devraient viser à maximiser la complémentarité avec d'autres acteurs, ainsi qu'entre les différentes activités et programmes au sein d'une même organisation, afin de lutter contre les divers facteurs de risque ».<sup>v</sup>

## Orienter les politiques et les initiatives

Le CAP s'aligne sur la définition de la protection du Comité permanent interorganisations (CPI) : « toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de l'individu conformément à la lettre et à l'esprit des organes de droit pertinents, y compris le droit international des droits de l'homme (DIDH), le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés ».<sup>vi</sup>

La *Politique du CPI sur la protection dans l'action humanitaire*<sup>vii</sup> et la *Déclaration sur la place centrale de la protection*,<sup>viii</sup> en collaboration avec les *Normes professionnelles pour les travaux de protection*,<sup>ix</sup> du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), éclairent la logique du CAP et aident à définir les paramètres pour la compréhension et l'utilisation du cadre.

L'initiative Protection Information Management (PIM – Gestion des informations relatives à la protection) fournit des ressources pour garantir que l'analyse de la protection repose sur des données et des informations de qualité.<sup>x</sup> Le CAP doit être utilisé conformément aux principes de la PIM. La formulation et la logique du CAP sont également alignés sur la *Note d'orientation provisoire sur la stratégie de protection de l'équipe humanitaire de pays*<sup>xi</sup> du Global Protection Cluster.

Le CAP est conçu pour s'aligner sur les trois éléments de la protection basée sur les résultats : une analyse continue spécifique au contexte, des stratégies multidisciplinaires et des méthodes axées sur les résultats.<sup>xii</sup>

Tout en s'appuyant sur la PIM, les principes décrits dans la figure 2 doivent sous-tendre le processus d'analyse de la protection.

Figure 2 : Six principes qui sous-tendent le processus d'analyse de la protection

## Six principes qui sous-tendent le processus d'analyse de la protection

### **Centré sur les personnes et inclusif**

Les intérêts et le bien-être de la population doivent guider le processus. La population doit participer à l'analyse du contexte et à la conceptualisation, au développement et à la mise en œuvre des solutions.

### **Continu**

L'analyse doit être mise à jour en permanence et utilisée pour éclairer la prise de décision, de manière à favoriser les interventions collectives visant à réduire les menaces et les personnes vulnérables à ces menaces, et à renforcer les capacités.

### **Compétences et capacités**

Les acteurs de la protection doivent s'assurer que le personnel engagé dans la protection et la gestion de l'information associée dispose d'une formation appropriée et de compétences de base.

### **Utilisation des données et informations existantes**

Utilisez des données secondaires, des outils de collecte de données et des informations déjà disponibles dans le contexte. L'objectif de l'analyse doit être clairement défini, communiqué aux parties prenantes concernées engagées dans le processus d'analyse et viser des actions afin de réduire les risques en matière de protection.

### **Coordination et collaboration**

La collaboration et la coordination (à la fois au sein des équipes et des organisations, et avec d'autres parties prenantes – humanitaires et non humanitaires) sont essentielles pour s'appuyer sur les efforts existants visant à identifier et comprendre les risques en matière de protection, s'appuyer sur les efforts existants et éviter les répétitions.

### **Actions relatives aux résultats de la protection**

Identifiez les différentes manières prévues pour réduire le risque en matière de protection, ainsi que la série d'actions et les rôles des différents acteurs. L'analyse peut servir à éclairer, concevoir et adapter des stratégies collectives de réduction des risques, basées sur différents niveaux d'action selon l'œuf de protection, dans un contexte particulier.

## Définitions convenues, basées sur les travaux existants

Les définitions conceptuelles de la figure 3 ont été éclairées par les politiques et les initiatives existantes, y compris les ressources et les documents d'orientation de la PIM. Les définitions ont été finalisées avec le soutien d'experts et d'un examen par les pairs impliquant de multiples parties prenantes.

Figure 3 : Définitions conceptuelles du CAP

### Définitions conceptuelles du CAP

#### **Analyse de la protection**

Un processus entrepris pour identifier les risques en matière de protection dans le but d'éclairer les stratégies et les réponses.

#### **Menace**

Une activité humaine ou le produit d'une activité humaine qui entraîne une forme de violence, de coercition ou de privation délibérée. Les menaces peuvent être l'auteur (agent de la menace), une politique ou une norme ethnique (source de menace) à l'origine d'un préjudice.

#### **Vulnérabilité**

Certaines caractéristiques ou circonstances d'un individu ou d'un groupe, ou de leur environnement physique environnant, qui diminuent la capacité d'anticiper, de faire face, de résister ou de se remettre de l'impact d'une menace. Chacun diffère dans son exposition à une menace en fonction de son groupe social, de son sexe, de son origine ethnique, de son âge et d'autres facteurs. La vulnérabilité n'est pas un critère fixe ou statique attaché à des catégories spécifiques de personnes, et être vulnérable n'est pas inné.

#### **Capacités**

Les ressources et les capacités dont disposent les individus, les ménages et les communautés pour faire face à une menace ou pour résister ou atténuer l'impact d'une menace. Les ressources peuvent être matérielles ou se trouver dans la manière dont une communauté est organisée. Les capacités peuvent inclure des compétences spécifiques ou la possibilité d'accéder à certains services ou de se déplacer librement vers un lieu plus sûr.

#### **Violence**

Le recours intentionnel à la force physique ou au pouvoir, sous forme de menace ou réelle, contre soi-même, une autre personne, un groupe ou une communauté, qui entraîne ou a une forte probabilité d'entraîner une blessure, la mort, des dommages psychologiques, un mauvais développement ou une privation.

#### **Coercition**

Forcer quelqu'un à faire quelque chose contre sa volonté.

#### **Privation délibérée**

Action intentionnelle visant à empêcher les personnes d'accéder aux ressources, biens ou services dont elles ont besoin et auxquelles elles ont le droit d'accéder.

#### **Risques en matière de protection**

Exposition réelle ou potentielle de la population touchée à la violence, à la coercition ou à la privation délibérée.

#### **Besoins de protection**

Survient lorsque les victimes de violations sont incapables de défendre leurs intérêts fondamentaux et ne bénéficient plus du respect fondamental auquel elles ont droit de la part des autorités et des autres acteurs qui les contrôlent ou dont elles dépendent.

#### **Résultat de la protection**

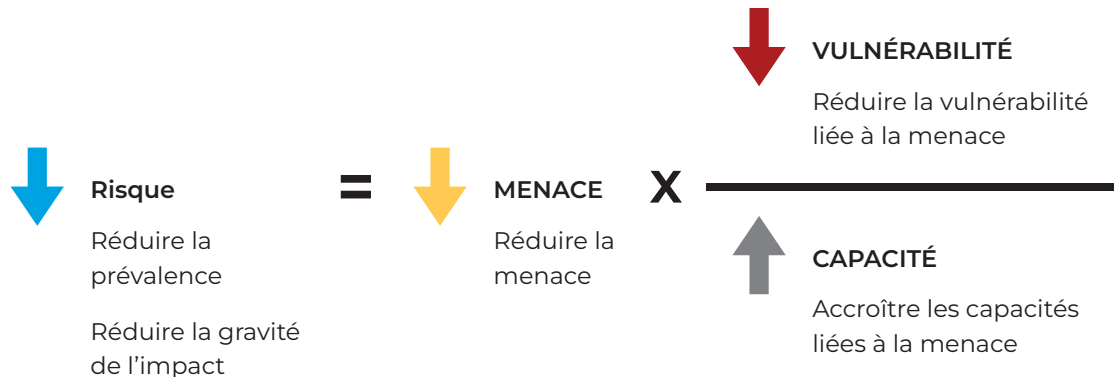
Une réduction du risque, notamment grâce à un meilleur exercice des droits et de la restitution, pour les victimes/survivantes. Cela comprend la réduction des menaces auxquelles font face les individus, la réduction de la vulnérabilité des individus à ces menaces et le renforcement de leurs capacités.

## Cadre théorique du CAP

Le CAP est basé sur le cadre théorique de l'équation du risque en matière de protection. Au sein du CAP, le *risque en matière de protection* est défini comme étant l'exposition réelle ou potentielle de la population touchée à la violence, à la coercition ou à la privation délibérée.

L'équation du risque en matière de protection (figure 4) est une représentation non mathématique des trois facteurs qui contribuent au risque. Un risque en matière de protection survient lorsque la menace et la vulnérabilité (d'un individu ou d'une communauté) sont supérieures à la capacité de prévention, de réaction et de rétablissement face à cette menace spécifique. L'équation du risque en matière de protection exige davantage qu'une évaluation générale de la vulnérabilité et de la capacité d'un individu ou d'une communauté. Au lieu de cela, les utilisateurs du CAP doivent tenir compte de la vulnérabilité et de la capacité particulières associées à chaque menace identifiée.

Figure 4 : Équation du risque en matière de protection (adapté d'InterAction)



## Concepts et structure du CAP

La structure du CAP adapte la terminologie et les définitions des cadres existants<sup>xiii</sup> afin d'éviter la répétition, d'assurer l'interopérabilité entre les cadres, et d'encourager l'utilisation des données et informations existantes.

Le CAP comporte cinq volets (figure 5) :

- Quatre piliers
- Trois sous-piliers dans chaque pilier
- Un ensemble de suggestions de catégories selon lesquelles organiser l'information
- Questions analytiques pour contribuer à structurer l'analyse
- Une liste des besoins en données et informations.

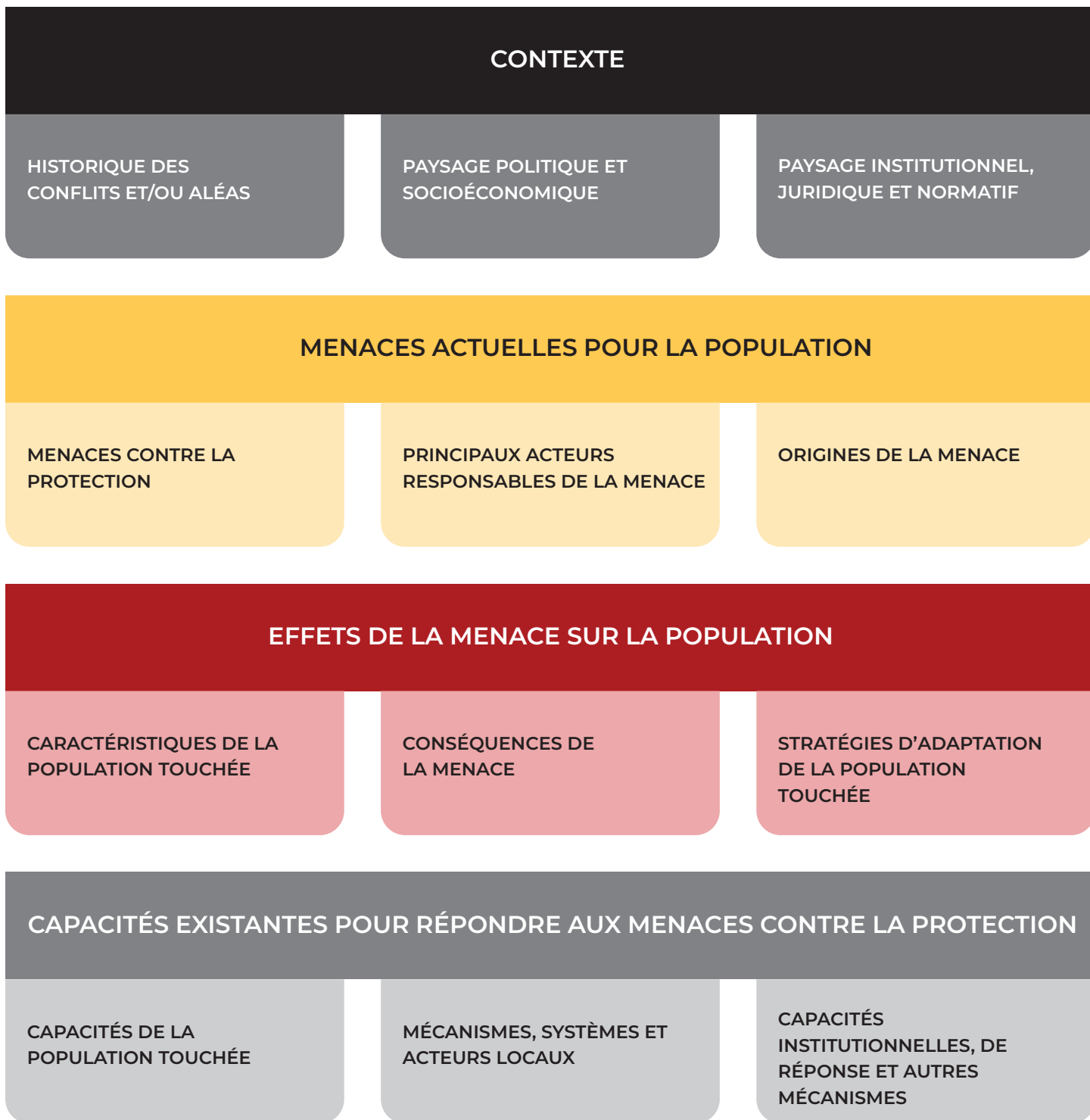
Figure 5 : Les cinq composantes principales du CAP





Figure 6 : Concepts et structure du CAP

La figure 6 montre les quatre piliers et douze sous-piliers du CAP :



Une description plus détaillée des piliers, sous-piliers et catégories du CAP figure à l'annexe 1. Des conseils supplémentaires sur les questions analytiques et les besoins en données et informations sont fournis à l'annexe 2.

Les piliers du CAP encouragent les analystes à se concentrer sur quatre domaines d'information essentiels (figure 7), pour en déduire les principaux risques en matière de protection dans la zone géographique sélectionnée.

## Les quatre piliers du CAP

### Contexte

Une analyse approfondie du contexte est importante car elle nous permet d'appréhender les facteurs contextuels spécifiques qui influencent la dynamique de crise et la situation de protection qui en résulte.

### Menaces actuelles pour la population

Il est important d'identifier les types de menaces qui se produisent actuellement, la responsabilité des acteurs impliqués et les origines des menaces.

### Effets de la menace sur la population

Il est important d'identifier les groupes de population qui sont touchés par les menaces, comment ou pourquoi ils sont vulnérables à ces menaces, et en quoi les conséquences peuvent être différentes selon les différents groupes de population et emplacements géographiques.

### Capacités existantes pour répondre aux menaces contre la protection

Il est important d'identifier comment les capacités existantes aux niveaux individuel et local, ainsi que la réponse institutionnelle et d'autres capacités (tant nationales qu'internationales) peuvent faire face aux menaces contre la protection, soit en atténuant les conséquences, soit en s'attaquant aux facteurs vecteurs de la menace.

## Comment utiliser le cadre analytique de la protection

Le CAP fournit une structure directrice pour permettre une analyse et une réflexion collaboratives et une conception participative des actions pour les résultats de la protection souhaités. Adaptez toujours le CAP au contexte.

### Principes de base du CAP

Le CAP prend en charge l'analyse à différents niveaux géographiques, y compris la communauté, la zone, le pays et le transfrontalier. Il ne s'agit pas d'un outil ou d'une approche de collecte de données, mais il permet plutôt à ses utilisateurs d'organiser des données et des informations à partir de sources multiples et de mécanismes existants. En définissant l'objectif de l'analyse et les besoins en données et informations, le CAP soutient l'identification des lacunes en matière d'informations et éclaire donc la prise de décision sur les approches, méthodes et outils les plus appropriés pour acquérir des données et des informations supplémentaires.

L'utilisation du CAP nécessitera une collecte de données secondaires, et la mesure dans laquelle les catégories d'informations spécifiques du CAP sont explorées sera adaptée en fonction du contexte. Pour l'appliquer le plus efficacement possible, les analystes doivent :

- Identifier un responsable de l'analyse de la protection pour superviser le processus d'analyse.
- Expliquer la structure du processus et les rôles à toutes les personnes impliquées dans l'analyse.
- Attribuer des rôles et des responsabilités spécifiques, en veillant à ce que les personnes les plus proches des problèmes de protection soient véritablement impliquées dans le processus d'analyse.

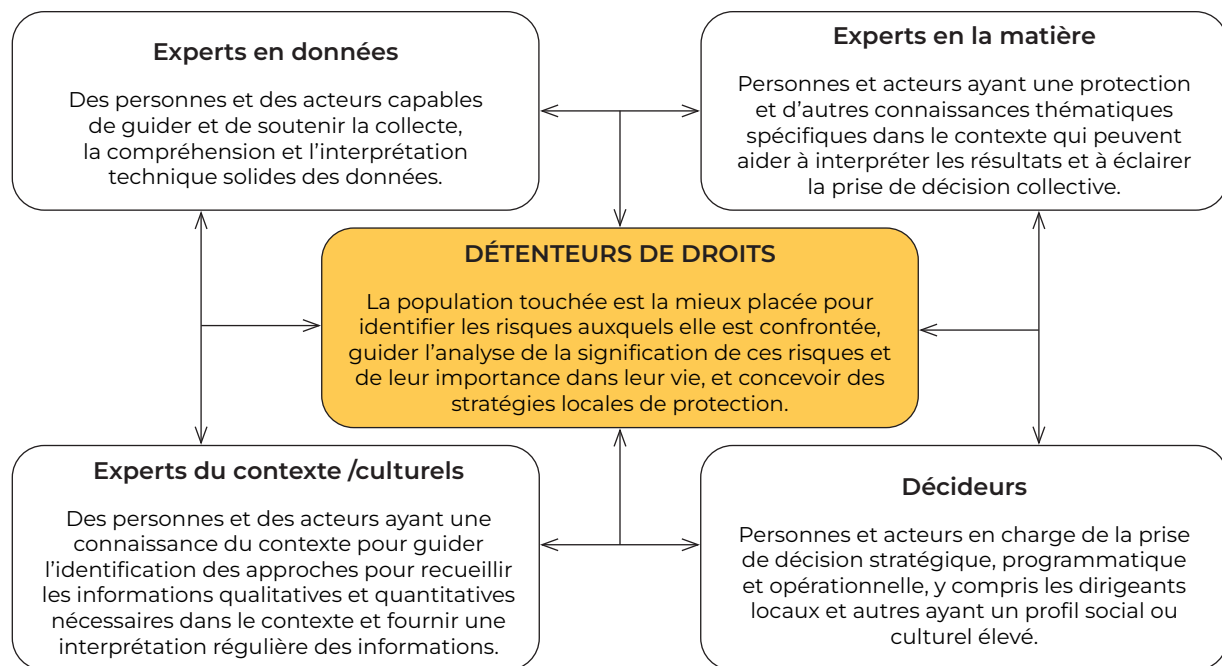
## Qui fait l'analyse ?

Le public cible visé pour le CAP sont les collègues de la protection entreprenant une analyse de la protection, y compris les collègues de la protection au niveau de la zone ou du pays et au sein des structures de coordination. Il s'agit d'un cadre d'analyse conjointe et collaborative.

Souvent, un manque de ressources humaines empêche une analyse complète de la protection. Les *Outils pour garantir que les données sont utiles et utilisables pour la réponse*<sup>xiii</sup> donnent une indication utile des contributions qui peuvent s'avérer nécessaires, à l'interne ou à l'externe, pour soutenir une analyse plus approfondie et intégrée (figure 8).

La voix et les connaissances de la population touchée, du personnel local, des partenaires sur le terrain et des travailleurs de première ligne sont essentielles. Le responsable de l'analyse de la protection doit veiller à ce que cela se produise, soit avec sa participation directe aux réunions de préparation, soit par le biais de conversations bilatérales, soit lors de sessions d'analyse conjointes.

Figure 8 : Rôles dans l'analyse de la protection



## Quand et à quelle fréquence faire l'analyse ?

L'utilisation du CAP n'a pas nécessairement de point de départ spécifique et elle peut être déclenchée par un événement, un choc ou un événement spécifique. Une fois déclenché, il devrait s'agir d'un processus itératif. La première utilisation du CAP oblige les utilisateurs du CAP à :

- identifier et organiser les données secondaires disponibles
- adapter les questions analytiques proposées
- identifier les indicateurs
- identifier les données supplémentaires requises.

Vous pouvez utiliser le CAP pour vous appuyer sur les analyses existantes, identifier les lacunes en matière d'informations et suggérer des besoins d'informations supplémentaires pour une analyse de protection plus approfondie et intégrée.

Une analyse plus poussée peut générer des informations mises à jour pour refléter l'évolution du contexte. Selon les objectifs d'une analyse particulière, les composantes du CAP peuvent être sélectionnées, plutôt que d'appliquer l'ensemble du cadre. Cela peut signifier se concentrer sur des piliers spécifiques et rassembler des données spécifiques pour soutenir des objectifs définis.

L'analyse, guidée par le CAP, doit être effectuée régulièrement.<sup>xiv</sup> Lors de la définition du calendrier d'analyse, tenez compte des événements contextuels pertinents ou des dynamiques saisonnières affectant la population, de la programmation humanitaire possible et des moments ou délais clés générés par les mécanismes de coordination.

Figure 9 : Quatre étapes dans le flux de travail du CAP



## Le flux de travail du CAP

Le flux de travail CAP (figure 9) donne les quatre étapes principales (adapté de ACAPS)<sup>xv</sup> et les processus associés nécessaires à la réalisation d'une analyse de protection opportune, de qualité et crédible.

Adaptez le processus à chaque étape en fonction du contexte et suivez une série de questions de base pour vous guider. La figure 10 illustre chaque étape et les questions de base suggérées. De plus amples détails sont décrits à l'annexe 1 – Outils d'analyse du CAP.

Figure 10 : Questions d'orientation sur le flux de travail du CAP



- i PIM, Protection Information Management Common Terminology, 2018, p.45, <https://bit.ly/3bbzEpf>
- ii Politique de protection du CPI (2016 : 3), <https://bit.ly/3yrE2eo>
- iii Les groupes de population ne sont pas des catégories prédéterminées. Ils doivent être adaptés au contexte, en veillant à ce que différents types de caractéristiques ne soient pas étudiés séparément. Les caractéristiques pour définir les groupes de population peuvent inclure l'âge, le sexe, la diversité et d'autres caractéristiques sexuelles et ethnoculturelles (<https://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/popchar/popcharmehods.htm>).
- iv Normes professionnelles du CICR (2018 : 7), <https://bit.ly/2Zm7OBU>
- v Normes professionnelles du CICR (2018 : 43)
- vi CPI, 2016, <https://bit.ly/3yrE2eo>
- vii CPI, 2016, <https://bit.ly/3yrE2eo>
- viii CPI, 2013, <https://bit.ly/3prEd4l>
- ix CICR, 2018, <https://bit.ly/2Zm7OBU>
- x <http://pim.guide>
- xi Plus précisément, il peut être utilisé pour soutenir les processus interinstitutions pour entreprendre collectivement une analyse de la protection en fournissant des conseils pour mobiliser un effort global, à l'échelle du système et multisectoriel pour prévenir ou répondre aux risques en matière de protection les plus graves auxquels sont confrontées les populations touchées ainsi que pour prévenir et arrêter les récidives d'infractions. CPI, 2016, <https://bit.ly/2LUjQPa>
- xii InterAction, <https://protection.interaction.org/>
- xiii Les informations et les données nécessaires pour élaborer une analyse de la protection conformément au CAP sont les mêmes que celles qui peuvent être utilisées ou sont utilisées pour mener des activités et des processus de données en relation avec le Cadre d'analyse intersectoriel commun, l'évaluation de la gestion globale de l'information et Cellule d'analyse pour COVID-19, Cadre analytique du domaine de responsabilité VBG, Cadre d'analyse des besoins et de l'identification pour la protection de l'enfance, Cadre analytique du domaine de responsabilité de l'action contre les mines. Les concepts et la structure s'appuient sur ces cadres d'analyse, en plus d'autres cadres et initiatives d'analyse (Cadre d'analyse du cluster national de protection en Irak, , MIRA et PIM).
- xiv Voir : Outils pour garantir que les données sont utiles et utilisables pour la réponse : <https://bit.ly/3bXP6Hf>
- xv « L'analyse de la protection ne doit pas être traitée comme un exercice ponctuel ; elle doit plutôt être effectuée en continu tout au long de la réponse. Une analyse de la protection initiale peut servir de base à une réponse initiale et intermédiaire. Les activités de réponse provisoires ou initiales peuvent alors fournir une base pour un dialogue plus approfondi et une analyse plus approfondie avec les parties prenantes concernées, afin de clarifier les hypothèses, de développer des partenariats et de développer des stratégies pour traiter de manière plus globale les schémas de risque. » Normes professionnelles du CICR (2018 : 42).
- xvi [https://www.acaps.org/sites/acaps/files/resources/files/acaps\\_analysis\\_workflow\\_poster.pdf](https://www.acaps.org/sites/acaps/files/resources/files/acaps_analysis_workflow_poster.pdf)